

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
Unités des Etudes Démographiques et Sociales

NOTE

Dossier suivi par :
Mme BREUIL Pascale et M. NIEL Xavier
Tél. : 01 41 17 53 86
Fax : 01 41 17 62 79
Mél : [Mme BREUIL Pascale](mailto:Mme.BREUIL@insee.fr)

Paris, le 27 septembre 2011
N°1880/DG75-F101/

Objet : Rénovation du questionnaire du recensement de la population : rôle des questions sur les situations conjugales et familiales dans le système d'information sur ces sujets

Synthèse

Progresser sur les liens familiaux en introduisant numéro du conjoint, père, mère serait très utile, dans un contexte où les structures familiales se complexifient. Ainsi, en 2006, 1,2 million d'enfants mineurs (9%) vivaient dans une famille recomposée. Dans le cadre du recensement, il ne s'agit pas uniquement d'être en mesure de diffuser des informations supplémentaires : il s'agit également de voir quelle pourrait être l'incidence d'un enrichissement des données collectées sur la qualité même des estimations des structures familiales « traditionnelles ».

La multi-résidence pose les mêmes questions : meilleure description de la complexité des situations et qualité des statistiques déjà diffusées sur les structures familiales. En elle-même, la problématique de la multi-résidence est complexe : elle nécessite un nombre de questions important pour pouvoir être étudiée en tant que telle (rythme de la multirésidence, durée annuelle de présence, durabilité, motif, nature de l'autre logement, personnes partageant les résidences...), ce qui n'est pas envisageable dans le recensement. Toutefois, l'ajout d'une question permettant d'étudier l'impact de la multi-résidence sur les structures familiales serait utile pour améliorer le système d'information sur la famille. Sa formulation et son emplacement (feuille de logement ?) resteraient à définir ; la capacité d'un questionnement limité à fournir les informations attendues et la part de la population concernée devront également être pris en compte.

Enfin, si le statut matrimonial semble faire l'objet d'une demande moins importante que la compréhension des structures familiales, il reste considéré comme une caractéristique essentielle des recensements par l'ONU Europe. En France, les données fiscales constituent une source alternative possible au niveau local comme

national pour les personnes mariées, à condition d'accepter une moindre cohérence globale du système d'information sur le couple et la famille. Le recours à cette source pour les autres statuts matrimoniaux semble toutefois plus difficile.

La qualité des variables du recensement et de l'analyse ménage famille qu'on en tire repose sur une masse critique d'informations pouvant être recoupées et exploitées conjointement. De plus, des séries longues et des comparaisons internationales sont réalisées à partir des situations matrimoniales au recensement. Si le fait d'être marié n'était plus demandé dans le recensement, il resterait cependant disponible dans les sources fiscales (sous réserve d'une expertise d'un usage sur ce thème pour les besoins infra-nationaux). Les sources fiscales ne distinguent toutefois pas les divorcés des séparés, et ne recueillent pas le statut matrimonial des personnes pacées. Enfin, devoir combiner plusieurs sources sur un même thème reste une solution moins satisfaisante : compte tenu de la variété des modes de vie de couple, ces sources en offrent des projections nécessairement légèrement différentes ; pouvoir les confronter enrichit l'analyse, devoir les combiner peut conduire à des constructions plus artificielles.

Au total, les choix devront dépendre du rôle que l'on veut faire jouer au recensement sur l'analyse ménage-famille. Dans la mesure où il a vocation à rester la source de référence sur ce thème notamment au niveau local, il doit regrouper un ensemble d'informations relativement riche et cohérent sur ces sujets. Les choix devront également dépendre d'un arbitrage à trouver entre les questions concernant l'ensemble de la population (liens familiaux notamment), et ceux visant à repérer des situations plus marginales. Enfin, dans la mesure où les décisions prises sont susceptibles d'entraîner des ruptures de série, il est souhaitable que dans la mesure du possible elles puissent être précédées de simulations ou de tests sur les sources alternatives.

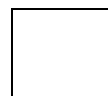
Introduction - éléments de problématique générale

Le recensement : source de référence pour le système d'information sur les familles et les couples...

Le recensement est **la source de référence** aux niveaux national et local pour la population légale, mais aussi pour élaborer les statistiques relatives au nombre de ménages et aux structures des familles qui les composent. C'est en général aussi la source de référence sur ces sujets au niveau international. C'est donc celle sur laquelle s'appuient les demandes internationales sur ces thèmes, et probablement celle qui permet la meilleure comparabilité internationale (notamment au niveau européen, l'harmonisation étant recherchée via le règlement sur les recensements)¹.

Du fait de ce positionnement, la qualité et la richesse d'informations sur les ménages, les couples et les familles dans le recensement revêtent une importance particulière. Elles

¹ Tenir compte des recommandations internationales sur ces sujets et des expériences étrangères est important dans le cadre du groupe de réflexion sur le questionnaire du recensement, mais sort du cadre de cette contribution.



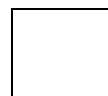
doivent permettre de produire les statistiques attendues à partir du recensement lui-même (en autorisant des ventilations, des recoupements entre variables...) ; elles doivent ainsi permettre de mieux étudier la cohérence avec d'autres sources, en particulier au niveau national. La diffusion de ces données de base doit être assurée chaque année à tous les niveaux géographiques. Enfin, l'utilisation répétée des recensements sur ces sujets autorise la constitution de séries longues, d'autant plus précieuses que l'évolution des structures familiales s'apprécie sur le long terme.

... à articuler avec les autres sources disponibles pour avoir un système d'information cohérent

Le recensement n'a toutefois pas vocation à répondre à tous les besoins d'information sur les thèmes conjugaux ou familiaux. Compte tenu de ses objectifs et contraintes propres, il ne peut être suffisamment détaillé pour cela, alors que les situations deviennent de plus en plus variées, parfois transitoires... D'autres sources sont disponibles sur ces sujets notamment au niveau national. La question qui se pose alors est celle de l'articulation optimale de l'ensemble de ces sources d'information pour produire un système d'information qui soit le plus cohérent et utile possible. Répondre à une telle question est difficile. Il faudrait d'une part, avoir une vision d'ensemble des « besoins » statistiques. Cela dépasse le champ de notre contribution. Cette note est donc centrée sur les usages identifiés par l'Unité des Etudes Démographiques et sociales de l'Insee (et auxquels elle contribue en tant que producteur), c'est-à-dire principalement les usages nationaux relevant de l'« analyse ménage-famille » (étude des personnes partageant un même logement : couples, familles avec enfants...). Or les usages des données du recensement vont bien au-delà. Le statut matrimonial peut par exemple être utilisé au niveau local en lien avec les droits potentiels des personnes (possibilité de pension de réversion, de pension alimentaire...), au niveau international pour des comparaisons entre pays...

D'autre part, la cohérence d'un système d'information ne se décrète pas. Elle est certes facilitée par une réflexion *ex ante*, mais elle reste contrainte par les concepts, champs, méthodes de production de chacune des sources (découlant de leurs objectifs propres). Aussi, c'est souvent lors de la confrontation des données que les écarts, limites et nuances apparaissent. Il est donc important que les changements envisagés puissent être testés en amont des décisions (par exemple, incidence d'une suppression du statut matrimonial sur la qualité de la codification des couples et sur les contours de ces derniers ; mais aussi incidence d'une modification du questionnement lié à la collecte par internet...).

In fine, si veiller à ce que chaque information souhaitée soit disponible dans au moins une source est nécessaire, ce n'est pas suffisant : il est également important de veiller à ce que



l'ensemble des questions retenues permette au recensement de continuer à jouer son rôle de source de référence sur les thèmes de la démographie et de la famille.

La suite de cette note aborde pour différents sous-thèmes : les usages actuels des données du recensement et les sources alternatives. Elle détaille également les incidences identifiées des modifications envisagées en terme de diffusion comme de production.

1) Le statut matrimonial légal

Parmi les questions posées au recensement de la population figure l'état matrimonial légal.

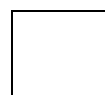
1-a : Le nombre de personnes mariées (le « stock »)

Les statistiques de population par état matrimonial sont actuellement publiées chaque année dans les tableaux détaillés de la « Situation démographique » (tableaux T6, T7, et T7bis, décomposés par sexe et âge, depuis 1901). C'est un ouvrage de la collection « Insee Résultats », accessible sur le site de l'Insee via les données détaillées du thème population, ou via les collections nationales des publications. Des pyramides des âges interactives permettent également de visualiser les informations sur la répartition de la population par sexe, âge et situation matrimoniale.

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-sd2009&page=irweb/sd2009/dd/pyramide/pyramide_aide.htm

Le calcul de cette répartition se fait à partir du recensement. La dernière en date, publiée dans la « situation démographique en 2009 » est la population au 1er janvier 2008. Pour les années postérieures au recensement (1/01/2009 et 2010 dans l'ouvrage en question), les estimations de population sont provisoires ; elles sont construites en prenant comme point de départ la population au dernier recensement et en la faisant « vieillir » et évoluer en prenant en compte les décès par sexe, âge et état matrimonial, les flux de mariages et de divorces par sexe et âge, une estimation du nombre de veufs par âge, et une estimation du solde migratoire par sexe, âge et statut matrimonial. Tous ces travaux ne sont réalisés qu'au niveau national.

Le nombre et la part des personnes mariées peuvent aussi être utilisés à un niveau géographique infra national, par exemple pour estimer et projeter les dépenses liées aux pensions de réversion.



Chaque année, des données par statut matrimonial sont par ailleurs diffusées dans le cadre de la diffusion générale du recensement sur insee.fr. En 2008, la moitié des personnes de 15 ans et les trois quarts des couples sont mariés.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et état matrimonial légal en 2008

Age regroupé	Etat matrimonial				Ensemble
	Célibataires	Marié(e)s	Veufs, veuves	Divorcé(e)s	
15 à 19 ans	4 064 489	14 195	1 331	1 452	4 081 468
20 à 24 ans	3 772 165	214 515	2 938	9 742	3 999 361
25 à 39 ans	6 920 791	5 119 762	28 916	501 199	12 570 668
40 à 54 ans	3 018 872	8 346 520	241 146	1 650 754	13 257 292
55 à 64 ans	778 269	5 395 270	477 642	1 002 302	7 653 483
65 à 79 ans	569 369	4 724 506	1 585 006	509 894	7 388 775
80 ans ou plus	249 886	1 137 880	1 698 473	99 565	3 185 804
Ensemble	19 373 842	24 952 648	4 035 453	3 774 907	52 136 850
Répartition	37%	48%	8%	7%	100%

Champ : France

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Couples par état matrimonial légal des conjoints et nombre d'enfants de moins de 25 ans

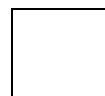
Etat matrimonial du couple	Nombre d'enfants					Ensemble	Part
	Aucun enfant de moins de 25 ans	1 enfant de moins de 25 ans	2 enfants de moins de 25 ans	3 enfants de moins de 25 ans	4 enfants ou plus de moins de 25 ans		
Deux personnes mariées	6 238 018	1 940 484	2 260 497	896 724	280 903	11 616 626	76,8%
Deux personnes célibataires	1 104 074	657 773	515 130	128 545	37 745	2 443 268	16,1%
Autres	574 474	230 917	170 793	68 470	29 307	1 073 961	7,1%
Ensemble	7 916 566	2 829 174	2 946 420	1 093 740	347 955	15 133 855	100,0%

Champ : France

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

1-b : Les indicateurs relatifs au mariage

A partir des données recueillies sur les bulletins d'état civil, les principales informations sur les mariages enregistrés en France dans l'année sont par ailleurs publiées dans l'« Insee Résultats » annuel sur les mariages : nombre de mariages, nombre de mariages mixtes, nombre de mariages entre célibataires....



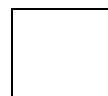
Rapporter les mariages à la population permet de produire un certain nombre d'indicateurs permettant de décrire des comportements démographiques et de les comparer, soit dans le temps, soit géographiquement : l'âge au premier mariage en est un exemple. Il ne s'agit pas de la simple moyenne des âges au mariage, mais d'un indicateur calculé « d'après les taux » qui neutralise les effets de déformation de la structure par âge de la population chaque année. Son calcul nécessite de disposer d'une pyramide des âges (mais ne nécessite pas qu'elle soit détaillée par statut matrimonial). En revanche, pour calculer la probabilité qu'un homme (ou une femme) se soit marié avant un âge donné, une pyramide par âge et statut matrimonial est nécessaire. Cette statistique est calculée au niveau national uniquement. Comme les pyramides des âges, tous ces indicateurs sont publiés dans l'Insee Résultats « La situation démographique ».

1-c : D'autres statistiques issues du recensement utilisent le statut matrimonial

Dans une enquête, et en particulier dans une enquête auto-administrée, disposer de plusieurs variables sur un même thème permet d'améliorer la qualité des statistiques produites, notamment en cas d'informations manquantes ou apparemment contradictoires. Ainsi, le statut matrimonial est une des variables utilisées pour coder le mode de cohabitation d'une personne recensée, en complément de la question « Vivez-vous en couple ? » et de l'analyse de la composition du ménage. Dans l'absolu, changer ou faire disparaître le statut matrimonial dans le recensement risquerait de modifier et de fragiliser l'analyse de la structure familiale, ce qui serait d'autant plus gênant que le recensement est la source de référence sur ce thème. Déterminer l'impact potentiel d'un tel changement nécessiterait de mener des simulations. Il serait souhaitable que celles-ci puissent être menées avant toute décision. Dans les faits, il faudrait également tenir compte des autres modifications envisagées susceptibles d'avoir un effet sur la qualité (par exemple, l'ajout du numéro du conjoint, *cf. infra*).

1-d : À côté du mariage...

On peut s'interroger sur l'opportunité d'intégrer le PACS dans le bulletin individuel. En effet, certaines personnes en couple, non mariées mais pacsées, peuvent se sentir « officiellement en couple » et se déclarer mariées, car la possibilité de se déclarer pacsées ne leur est pas offerte. Des travaux menés par l'Insee à partir des fichiers fiscaux estiment à 8% la part des pacsés qui se déclarent en fait mariés dans l'enquête emploi, faute d'avoir la possibilité de se déclarer pacsé, ce qui pourrait laisser penser que le nombre de mariés est également légèrement surestimée au recensement faute d'une modalité Pacs. La question du Pacs est cependant à relativiser car, même si le nombre de pacs passés chaque année se rapproche



du nombre de mariages célébrés, le nombre de personnes pacsées reste plus faible (1 million de personnes de tous âges sont pacsées début 2010, 3% des 18-39 ans sont pacsés début 2009). En effet, un grand nombre de pacsés finissent par se marier ou se séparer, ce qui annule le pacs.

1-e : Les statistiques sur les mariages et les Pacs produites sans le recensement

L'analyse des flux de mariages se double d'un commentaire sur le flux de Pacs passés dans l'année ainsi que sur le flux de divorces enregistrés dans l'année. Ces données ne sont pas tirées de l'état civil ou du recensement, mais sont fournies par le ministère de la Justice puisque Pacs et divorces doivent être enregistrés par un tribunal. Ces données sont également publiées dans « La situation démographique ». Rapprocher les données des divorces des données de mariages permet de calculer des indicateurs montrant la fragilité accrue des mariages depuis le recours de plus en plus répandu au divorce : taux de divorce suivant la durée et l'année du mariage, indicateur de divortialité (nombre de divorces prononcés chaque année pour un effectif initial de 1000 mariages). Tous ces indicateurs ne font pas intervenir les données de population et seront toujours disponibles même si la population n'est plus ventilée par situation matrimoniale.

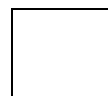
1-f : Un règlement européen en cours d'élaboration sur les statistiques démographiques

Le futur règlement européen sur la démographie ne prévoit pas, dans sa version actuellement en projet, de décomposition de la population selon un quelconque statut légal, à cause des situations trop diverses d'un pays à l'autre. En revanche, le règlement sur les recensements prévoit lui la diffusion à Eurostat de données selon le lien conjugal, distinguant notamment les personnes mariées, les personnes ayant conclu un partenariat... La suppression de ces variables² nécessiterait de réaliser des imputations à un niveau international, comme cela sera déjà le cas, dans la situation actuelle, avec le Pacs. La faisabilité et la qualité de telles imputations resteraient à étudier. Les comparaisons internationales sur ces thèmes seront rendues plus difficiles.

1-g : D'autres sources ?

Si l'information sur l'état matrimonial légal disparaît du RP, elle sera encore disponible dans d'autres sources annuelles : l'enquête emploi par exemple (échantillon de 57 000 ménages chaque trimestre) ou d'autres enquêtes auprès des ménages, en général de taille plus réduite. Le questionnaire de ces enquêtes couvre la quasi-totalité des domaines de celui

² Ce qui serait contraire aux recommandations de la commission des nations unies pour l'Europe sur les recensements, qui considère que le statut matrimonial est une variable essentielle.
(http://unstats.un.org/unsd/censuskb20/Attachments/CES_2010_Census_Recommendation_French-GUID67f2c3e4bca2428ab00ab3d1bbd169fc.pdf)



recensement, permettant des études approfondies sur le lien entre statut matrimonial légal et les autres dimensions socio-économiques du recensement. Mais l'information au niveau infra national n'est pas disponible dans ces enquêtes.

Les fichiers fiscaux repèrent le statut matrimonial du foyer fiscal, i.e. du déclarant (et de son éventuel conjoint), en y intégrant le PACS. La déclaration fiscale propose en fait une variable unique, ne distinguant pas les divorcés par exemple des séparés (rupture de PACS³), et ne précisant pas le statut matrimonial des pacsés :

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2010

Mariés.....	M	<input type="checkbox"/>	Célibataire.....	C	<input type="checkbox"/>
Divorcé(e)/séparé(e).....	D	<input type="checkbox"/>	Veuf(ve).....	V	<input type="checkbox"/>
Pacsé(e)s.....	O	<input type="checkbox"/>			

C'est cette source qui a permis la publication en début d'année 2011 de la publication « Un million de pacsés début 2010 » (Insee Première n° 1336, et document de travail de l'Insee n° F1005 d'Emma Davie⁴). Les informations sur le statut matrimonial ne sont pas connues pour les autres personnes de la déclaration. Cela concerne plus de deux millions de personnes majeures, mais seule une proportion négligeable de ces dernières est pacsée ou mariée⁵.

Les contours et la répartition géographique des foyers fiscaux n'est pas non plus la même que les lieux de domicile habituel, et des statistiques issues des sources fiscales ne seraient pas forcément cohérentes avec celles diffusées jusqu'à présent à partir des recensements. Un travail spécifique serait à mener, sur la base de ces données fiscales et de données de cadrage nationales obtenues par enquêtes, pour estimer les données locales de répartition de la population par statut matrimonial, en précisant pour quels statuts - au-delà de marié - ces informations peuvent être produites.

Enfin, on peut signaler qu'actuellement, la disponibilité des fichiers fiscaux exhaustifs est moins grande que celle du recensement. Notamment, l'Insee n'a pas la maîtrise du contenu du questionnaire, tant en terme du nombre de questions qu'en terme de leur formulation.

1-h Intérêts et limites des rapprochements de sources sur les couples

Les modes de vie en couple sont de plus en plus variés. Confrontée à une réalité complexe, chaque source en donne une image légèrement différente, en fonction de ses objectifs, concepts et champs propres, mais aussi par exemple de ses modes de collecte. Les écarts concernent plus spécifiquement les modes de vie de couple transitoires, impliquant de la multirésidence... Disposer au sein d'une même source de plusieurs approches permet de mieux appréhender les situations⁶.

Ainsi, dans le recensement, plusieurs concepts permettent d'étudier la vie en couple :

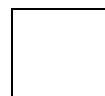
- Le couple au sens de l'analyse ménage famille, utilisé pour étudier les structures familiales au sein du logement : il est formé de deux personnes qui cohabitent dans la même résidence principale ; dans cette approche seuls les couples formés d'un homme et d'une femme sont pris en compte, à la fois pour des raisons de

³http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_6889/fichedescriptiveformulaire_6889.pdf

⁴ http://insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/F1105.pdf

⁵ Estimation basée sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, cf. document de travail précédemment cité.

⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1281



comparabilité des séries dans le temps, mais aussi pour des raisons de qualité statistique⁷ ; enfin, de par son approche, cette définition ne concerne que la population des ménages ;

- Depuis 2004, la question « Vivez-vous en couple ? » a été introduite dans le questionnaire du recensement et permet également de repérer des couples, sans critère de mode de cohabitation ou de sexe des membres du couple. Ainsi, en 2006, 900 000 personnes logeant en ménage ordinaire déclarent vivre en couple mais n'ont pas de conjoint au sein du ménage⁸ ou ont un conjoint de même sexe. S'y ajoutent 100 000 personnes vivant en couple « hors ménage », c'est-à-dire en communauté (prisons, foyers, hôpitaux, casernes, ...) ou en habitation mobile, qu'ils résident ou non avec leur conjoint.

Les données résultant de ces deux approches sont régulièrement publiées par l'Insee, notamment chaque année avec les résultats du recensement⁹.

A contrario, combiner des sources différentes se heurte au fait que chacune propose une projection un peu différente de la réalité. Dans ce contexte, disposer de plusieurs sources pour une même variable permet de confronter les résultats - ce qui permet de les renforcer et de mieux comprendre leurs nuances. Pourvoir s'appuyer sur une source unique pour la diffusion permet aussi d'assurer une plus grande cohérence dans les résultats produits. Ainsi, pour décomposer le nombre de personnes vivant en couple en nombre de personnes mariées et nombre de personnes non mariées, il est actuellement possible d'utiliser le recensement. Si le statut matrimonial n'y était plus disponible, deux options alternatives pourraient être envisagées :

. estimer les nombres de personnes vivant en couple mariées et non-mariées à partir d'une autre source ; le nombre total de personnes vivant en couple qui résulte de ces estimations est alors différent de celui issu de la source de référence, le recensement ;

. rétablir la cohérence avec le nombre de personnes vivant en couple selon le recensement, en appliquant à ce nombre la proportion de personnes mariées parmi les personnes en couple estimé à partir d'autres sources. On néglige ce faisant le fait que les deux sources fournissent une vision légèrement différente du couple¹⁰. A titre d'illustration, les taux de personnes en couple différent par exemple de ceux du recensement.

⁷ Par exemple, deux personnes vivant dans le même logement et déclarant tous les deux vivre en couple peuvent effectivement vivre en couple, mais peuvent aussi être des colocataires ayant chacun formé un couple à l'extérieur du logement. Cette incertitude existe aussi bien pour les couples de sexe différent que pour les couples de même sexe, mais son impact relatif est beaucoup plus fort pour ces derniers : le risque relatif de mauvaise estimation est beaucoup plus grand pour les couples de même sexe que pour les couples de sexes différents, beaucoup plus nombreux.

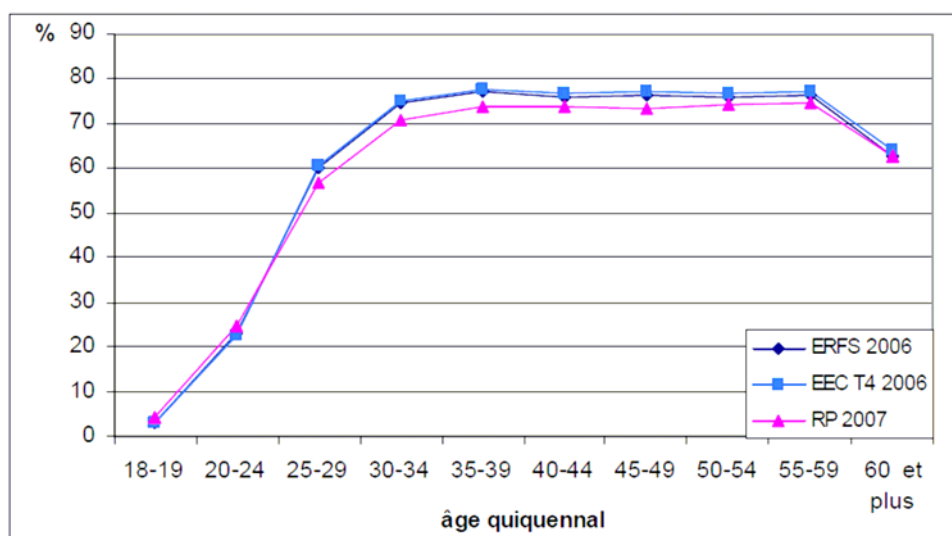
⁸ C'est-à-dire qu'aucune personne ne peut être identifiée comme pouvant être leur conjoint (par exemple, personne vivant dans un ménage d'une personne).

⁹ Voir par exemple le tableau sur la vie en couple sans critère de cohabitation, sexe... : <http://www.recensement-2008.insee.fr/tableauxDetaillés.action?zoneSearchField=FRANCE&codeZone=1-FE&idTheme=12&idTableauDetaillé=52&niveauDetaillé=1>

¹⁰ Ce type d'approche a par exemple été utilisé par l'Insee pour estimer le nombre de familles recomposées, par ventilation du nombre de familles avec enfants estimé à partir du recensement, en fonction de la part de familles recomposées estimée à partir de l'enquête Emploi.



Proportion de personnes en couple selon l'âge et la source



Sources : Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2006, Enquête Emploi en continu 4^e trimestre 2006, Recensement 2007

Champ : France métropolitaine, ménages, 18 ans ou plus

2) Analyse du noyau familial

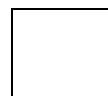
2-a : La composition du ménage et les liens familiaux dans le recensement annuel

Le recensement fournit les estimations sur les structures familiales (nombre d'enfants vivant au sein d'un couple parental ou avec un parent isolé) au niveau national et infra-national depuis 1962. Les ménages remplissent eux-mêmes un questionnaire « logement » (la feuille de logement) et autant de questionnaires « individus » (bulletins individuels) qu'il y a d'habitants. Dans la feuille de logement, un tableau de composition du ménage demande de renseigner les liens de filiation entre la première personne de la liste des personnes qui habitent le logement et les suivantes.

Pour des raisons de coût financier, le codage de liens familiaux des personnes d'un ménage utilise en premier lieu des variables simples issues des seuls bulletins individuels (l'âge, le sexe, la vie en couple, la situation matrimoniale légale) des personnes du ménage. C'est la confrontation de ces variables qui permet le plus souvent de déterminer la structure familiale du ménage. Les liens de parenté décrits dans la feuille logement du recensement ne sont utilisés que pour des reprises manuelles¹¹ si les premières variables s'avèrent incohérentes entre elles ou si le ménage est complexe.

Ainsi, il n'est par exemple pas possible d'étudier les familles recomposées à partir du seul recensement. En effet, les liens de filiation entre tous les membres du ménage ne sont pas disponibles dans le recensement, et on ne peut donc pas distinguer les enfants des beaux-enfants ni les parents des beaux-parents ou les frères et sœurs des beaux-frères et belles-sœurs. Aucune source alternative au recensement ne permet de les repérer à un niveau infra national.

¹¹ Dans le cadre de l'exploitation complémentaire du recensement, portant sur un sous-échantillon.



2-b : Les liens familiaux dans les enquêtes ménages (enquête emploi, autres enquêtes)

Le questionnaire de l'enquête Emploi demande à chaque personne de 15 ans et plus d'identifier ses enfants présents dans le ménage. Il est donc possible de reconstituer l'ensemble des liens qui unissent les adultes et les enfants et par transition les enfants entre eux). Il s'agit d'un lien de filiation déclaratif : il englobe les enfants biologiques et les enfants adoptés. Dans chaque ménage, les liens de filiations des individus peuvent être utilisés pour identifier les familles recomposées. Toutefois, les structures familiales de l'enquête Emploi et du recensement ne sont pas complètement cohérentes (voir le document de travail de l'Insee n° 0904 d'Olivier Chardon et d'Émilie Vivas). Produire une ventilation des types de structures familiales distinguant les familles recomposées nécessite de faire des choix. Dans les publications de l'Insee sur ce thème, la structure des familles publiées est celle du recensement, les couples avec enfants étant ensuite répartis entre familles recomposées ou non en fonction de clés de répartition issues de l'enquête Emploi. Disposer d'informations sur le numéro du père et de la mère dans le questionnaire logement permettrait une analyse beaucoup plus cohérente des structures familiales. Une évolution du questionnaire du recensement en ce sens serait utile, comme par exemple un tableau où chaque personne du logement renseignerait le numéro correspondant à son père, sa mère, son conjoint, afin d'obtenir les liens familiaux croisés entre tous les habitants du logement et non plus seulement ceux avec la première personne du tableau des habitants du logement. Ce tableau se situerait à l'endroit (ou en complément) des listes A, B et C de la feuille de logement. Les résultats de l'enquête Famille et logements 2011 pourraient également être mobilisés sur ces questions, mais pas avant fin 2012.

Les autres enquêtes ménages de l'Insee possèdent en commun un tableau des habitants du logement pratiquement identique d'une enquête à l'autre. On questionne chaque personne du logement sur sa situation familiale : vie en couple avec quelqu'un qui vit dans le logement, vie en couple avec une personne qui vit ne vit pas dans le logement. On identifie la personne du logement avec qui la personne du logement est en couple. On identifie aussi les parents des personnes du logement, si bien qu'on a les liens familiaux de toutes les personnes du logement. Contrairement au recensement, la notion associée au « ménage » est ici le « budget commun ». Cette notion est un peu différente de celle du recensement, qui associe pleinement « logement » et « ménage ». Les analyses croisant famille et ménages pourront donc aboutir à des résultats différents entre les deux sources.



L'enquête emploi et les enquêtes ménages de l'Insee ne permettent pas de fournir des statistiques à un niveau local fin. Les dépenses sociales étant très liées à la composition familiale, la précision des statistiques locales est pourtant à cet égard assez cruciale. L'information locale sur les structures familiales peut également servir aux collectivités locales pour identifier les besoins en termes d'équipements et services (prise en charge de la petite enfance, en particulier) ou de logements (taille du logement liée à celle de la famille, y compris les enfants qui ne passent qu'une partie du temps dans le logement).

3) Analyse des lieux habituels de résidence des personnes du ménage

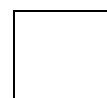
3-a : Multirésidence dans le recensement

Il est vraisemblable qu'en cas de multi-résidence le risque d'erreur de remplissage des documents du recensement soit accru : soit dans le sens d'un double compte (recensement de la personne dans un logement au sein duquel elle n'aurait pas dû être recensée), soit dans le sens d'une omission (non-recensement d'une personne qui aurait dû être recensée). C'est pourquoi les problématiques de multi-résidence et de qualité de l'enregistrement au recensement sont souvent associées.

L'enquête « Famille et logements » associée à l'enquête annuelle du recensement de 2011 permettra de mieux cerner les réponses au recensement à cet égard. Des questions sont en effet posées sur le temps passé dans le logement où la personne est recensée, et sur d'éventuels autres logements régulièrement occupés (cas des enfants en garde alternée par exemple). Dans un autre module, on pose aussi des questions sur la localisation de la personne avec qui l'enquêté est en couple, ce qui permettra de mieux cerner aussi les questions relatives au couple. L'exploitation de l'enquête Famille et logements pourra permettre de préciser l'information qu'un questionnaire auto-administré (papier) permet de recueillir sur ces sujets, ainsi que la part des personnes concernées. Des données sur ce thème ne seront vraisemblablement pas disponibles avant fin 2012. Elle pourrait aussi permettre de suggérer l'ajout de questions nouvelles au recensement, si leur exploitation en confirme la qualité.

3-b : Multirésidence et enquêtes ménage

Les enquêtes ménages intègrent aussi de nombreuses questions sur les autres logements éventuellement occupés par l'enquêté : durée et motif de la présence dans le logement enquêté, existence d'un autre logement, localisation et présence d'autres personnes dans cet autre logement, durée d'occupation de l'autre logement, statut d'occupation (locataire, propriétaire) etc. Compte tenu de la multiplicité des situations de multi-résidence (transitoires



ou non, pour le travail ou non...), seul un bloc composé de nombreuses questions permet de cerner correctement la multirésidence.

Cependant, comme pour les questions sur l'analyse familiale, les enquêtes auprès des ménages ne permettent pas d'analyser la multirésidence à un niveau infranational, du fait d'effectifs insuffisants.

La Chef de l'unité des Etudes Démographiques et Sociales

Signé : Pascale BREUIL

